Parlons réfugiés

David Bensoussan

L'auteur est professeur de sciences à l'Université du Québec

Le problème des réfugiés a atteint une proportion inquiétante et les instances de secours aux réfugiés sont débordées. En 2014, le nombre de réfugiés est estimé à 20 millions, dont près de 4 millions de Syriens et d'Irakiens, 3,5 millions d'Africains et 2,5 millions d'Afghans. À ces réfugiés s'ajoutent un autre 40 millions de personnes déplacées. Le moment est venu de prioriser les décisions à prendre en regard de la quantité, mais aussi de la qualité et de l'équité des services rendus par la communauté internationale. Deux organisations de l'ONU s'occupent de réfugiés : Le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (l'UNHCR) et l'office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (l'UNRWA). La première s'occupe de réfugiés de 110 pays et la seconde s'occupe exclusivement de réfugiés palestiniens de génération en génération. Aucune agence internationale ne s'est occupée des réfugiés juifs des pays arabes.

Ainsi et pour illustrer l'inégalité des services rendus aux réfugiés, un budget de 1,5 milliard de dollars a été octroyé en 2008 à 21 millions de réfugiés desservis par 6 300 employés de l'UNHCR. Un budget de 1,09 milliard de dollars, soit près de 10% du budget des Nations Unies, a été octroyé à 5 millions de réfugiés palestiniens desservis par 28 000 employés de l'UNRWA dont la majorité reçoit et une compensation à titre de réfugié et un salaire à titre d'employé de l'UNRWA. L'UNHCR opère avec un employé pour 2803 personnes tandis que l'UNRWA opère avec 1 employé pour 164 personnes. Faut-il rappeler que le nombre des réfugiés palestiniens en 1948 a été estimé entre 520 000 et 720 000 et qu'en 2008 on en compte près de 5 millions. Le statut de réfugié palestinien se perpétue de génération en génération alors que les autres réfugiés du monde entier perdent leur statut sitôt qu'ils ont trouvé du travail. En outre, aucun statut de réfugié n'a été octroyé aux 850 000 réfugiés juifs des pays arabes et de l'Iran.

Ainsi, de 1950 à 2007, les Nations unies ont distribué 13,7 milliards de dollars par l'intermédiaire de l'UNRWA et de 12 autres agences ainsi

qu'une somme de 35 000 dollars pour les réfugiés juifs d'Égypte de 1947. À cette compensation s'ajoutent 172 résolutions concernant les réfugiés palestiniens et aucune sur les réfugiés juifs des pays arabes. Pourtant le Comité politique de la Ligue arabe regroupant sept pays a proposé en 1947 une loi déjà adoptée par l'Égypte, l'Arabie saoudite et l'Irak selon laquelle les Juifs sont considérés comme des membres de l'État minoritaire de Palestine (nom que désignait à cette époque l'état embryonnaire et ennemi d'Israël). Des dispositions de confiscations accompagnaient cette loi. En 1959, la Ligue arabe a décidé de perpétuer le statut de réfugié en refusant d'accorder la citoyenneté aux Palestiniens d'origine (résolution 1457). Ces résolutions d'apartheid n'ont jamais été condamnées par la communauté internationale.

Bien des pays dont le Canada poursuivent une politique de compassion envers les réfugiés. Toutefois, il est temps de revoir les priorités des instances internationales : secourir en premier ceux dont la vie est en danger, ceux qui sont en détresse puis ceux qui ont besoin de refaire leur vie. Mais encore. Agir envers les démunis avec des subventions est certainement louable. Il est tout aussi important de créer des conditions qui ne créeront pas d'autres réfugiés et d'offrir à ces derniers une formation civique et porteuse d'espoir. Les pays qui sont en charge des réfugiés ont également la responsabilité de veiller à ne pas subventionner des instances qui entretiennent l'enseignement de la haine. À long terme, cette haine pourrait se retourner contre des innocents. L'aide aux réfugiés doit être revue, réfléchie, pondérée et responsable.